

LES ETAPES CLE DE LA DEMARCHE

Définition du référentiel de compétences

L'emploi concerné par le projet de formation est analysé et décliné en un ensemble de compétences.

Cet ensemble forme le **référentiel de compétences**.

Détermination du profil et du dispositif idéal

Ce référentiel est comparé aux référentiels des formations diplômantes ou qualifiantes pour vous conseiller au mieux sur le profil idéal du salarié à positionner sur le poste et sur les dispositifs de formation les plus adaptés en fonction de vos ressources humaines

Positionnement pré formatif

Une fois le futur titulaire du poste identifié, un **test de positionnement pré-formatif** est mis en place de manière à dissocier les compétences déjà acquises de celles à acquérir.

Construction du parcours individuel

A partir du référentiel initial et des résultats des tests de positionnement, nous élaborons le **parcours individuel** du futur apprenant.

Réalisation du parcours individuel de formation

Notre dispositif pédagogique **IFTI (îlots de formation technique individualisée)** permet à chacun de progresser à son rythme dans son parcours individuel. Les éléments validés lors du positionnement lui permettent de se consacrer aux compétences qui lui font défaut, sans les contraintes d'une progression collective.

Validation des compétences

En fin de formation, les compétences acquises sont validées par un test, une épreuve pratique ou une mise en situation.